

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

---

**AVIS N° 2022-35**

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment ses articles L. 614-2, L. 783-5, L. 784-5 et L. 785-4 ;

Vu le projet d'arrêté pris pour l'application du 1 de l'article L. 322-9 du Code monétaire et financier et relatif à la garantie des services des sociétés de gestion ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 12 juillet 2022,

**Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté.**

Fait le 12 juillet 2022.

Pour le Comité consultatif  
de la législation et de la réglementation  
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER